



À la demande des citoyens, voici les tableaux comparatifs de la tarification suggérée pour les permis et certificats avant l'assemblée publique de consultation et la tarification adoptée (en bleu) suite à l'assemblée publique. Ces tableaux descriptifs ne font pas partie intégrante du règlement, vous pouvez trouver les tableaux originaux aux pages 57 à 59 du « *Règlement sur les permis et certificats no. 556-15* ».

Section 7.1 Tarification relative aux permis et aux certificats

7.1.1 Permis de construction

Le tarif suivant s'applique lors de la demande d'un permis de construction visant un usage habitation :

Interventions visées	Tarif suggéré avant l'assemblée publique de consultation	Tarification adoptée
1. Nouveau bâtiment principal et reconstruction	400 \$ ⁽¹⁾	400 \$ ⁽¹⁾
2. Nouveau bâtiment principal et reconstruction, comportant 2 logements et plus	200 \$ + 50\$ par logement additionnel	200 \$ + 50\$ par logement additionnel
3. Agrandissement d'un bâtiment principal	75 \$	50 \$
4. Nouveau bâtiment accessoire et reconstruction	50 \$	40 \$
5. Agrandissement d'un bâtiment accessoire	25 \$	25 \$
6. Renouvellement du permis de construction	La moitié du coût du permis initial	La moitié du coût du permis initial

⁽¹⁾ Lors du dépôt du certificat de localisation par le requérant à la Municipalité conformément au chapitre 3 du présent règlement, un montant de 200\$ est remis au requérant.

Le tarif suivant s'applique lors de la demande d'un permis de construction visant un usage autre que l'habitation :

Interventions visées	Tarif suggéré avant l'assemblée publique de consultation	Tarification adoptée
1. Nouveau bâtiment principal et reconstruction	600 \$ ⁽¹⁾	500 \$ ⁽¹⁾
2. Agrandissement d'un bâtiment principal	150 \$	100 \$
3. Nouveau bâtiment accessoire et reconstruction	100 \$	75 \$
4. Agrandissement d'un bâtiment accessoire	50 \$	40 \$
5. Renouvellement du permis de construction	La moitié du coût du permis initial	La moitié du coût du permis initial

⁽¹⁾ Lors du dépôt du certificat de localisation par le requérant à la Municipalité conformément au chapitre 3 du présent règlement, un montant de 200\$ est remis au requérant.

7.1.2 Permis de lotissement

Le tarif suivant s'applique lors de la demande d'un permis de lotissement :

Interventions visées	Tarif suggéré avant l'assemblée publique de consultation	Tarification adoptée
1. Opération cadastrale pour un lot qui n'est pas destiné à recevoir une construction principale ou sur un lot sur lequel une construction principale est déjà érigée	50 \$ par lot résultant	50 \$ par lot résultant
2. Opération cadastrale pour un lot destiné à recevoir une construction principale	100 \$ par lot créé	75 \$ par lot créé
3. Opération cadastrale pour une rue	500 \$	400 \$



7.1.3 Certificat d'autorisation

Le tarif suivant s'applique lors de la demande d'un certificat d'autorisation :

Interventions visées	Tarif suggéré avant l'assemblée publique de consultation	Tarification adoptée
1. Déplacement d'un bâtiment principal	100 \$	50 \$
2. Démolition d'un bâtiment principal	100 \$	50 \$
3. Déplacement d'un bâtiment accessoire	50 \$	30 \$
4. Démolition d'un bâtiment accessoire	50 \$	30 \$
5. Rénovation d'un bâtiment principal à des fins d'habitation	100 \$	50 \$
6. Rénovation d'un bâtiment principal à des fins autre que l'habitation	150 \$	100 \$
7. Rénovation d'un bâtiment accessoire à des fins d'habitation	50 \$	30 \$
8. Rénovation d'un bâtiment accessoire à des fins autres que l'habitation	75 \$	50 \$
9. Construction, remplacement, agrandissement et rénovation d'une construction accessoire	50 \$	30 \$
10. Construction, installation ou remplacement d'une piscine ou d'un spa	50 \$	50 \$
11. Aménagement et agrandissement d'un espace de stationnement	50 \$	30 \$
12. Aménagement et agrandissement d'un espace de chargement et de déchargement	50 \$	30 \$
13. Aménagement et agrandissement d'une allée véhiculaire dans le cadre d'un projet d'opération d'ensemble	100 \$	100 \$
14. Abattage d'un arbre	50 \$	20 \$
15. Abattage d'arbre dans le cadre d'une exploitation sylvicole	500 \$	350 \$
16. Construction temporaire	50 \$	30 \$
17. Usage temporaire	50 \$	30 \$
18. Installation, agrandissement, remplacement ou déplacement d'une enseigne	50 \$	50 \$
19. Installation d'une antenne d'utilité publique	500 \$	500 \$
20. Interventions dans la rive, le littoral et dans la zone d'inondation	100 \$	80 \$
21. Interventions dans un milieu humide et sa bande de protection	50 \$	50 \$
22. Interventions dans une zone à risque de mouvement de terrain	100 \$	100 \$
23. Installation, rénovation, agrandissement, déplacement ou reconstruction d'un système autonome de traitement des eaux usées	100 \$	100 \$
24. Installation ou déplacement d'un ouvrage de captage des eaux souterraines	75 \$	75 \$
25. Opérations de remblais et de déblais	50 \$	40 \$
26. Changement d'usage ou de destination d'un immeuble ou d'une partie d'un immeuble	50 \$	30 \$

7.1.4 Certificat d'occupation

Le tarif suivant s'applique lors de la demande d'un certificat d'occupation :

Interventions visées	Tarif suggéré avant l'assemblée publique de consultation	Tarification adoptée
1. Usage principal autre que l'habitation	100 \$	100 \$
2. Usage accessoire autre que l'habitation	50 \$	30 \$
3. Usage temporaire autre que l'habitation	50 \$	30 \$
4. Usage accessoire ou temporaire à l'habitation	25 \$	20 \$